

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché et de reclassement administratif du produit phytopharmaceutique **HELITOX QDX***

de la société KOLLANT SPA
enregistrées sous les n°2013-1839 et 2018-1565

Considérant que les compositions du produit HELITOX QDX et du produit de référence, sont strictement identiques.

La demande n°2013-1839 devient sans objet.

L'autorisation de mise sur le marché (n°2020234) du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Le produit **HELITOX QDX** devient second nom commercial du produit de référence **WARIOR EXTRA**.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	HELITOX QDX
Type de produit	Générique
Titulaire	KOLLANT SPA VIA TRIESTE 49/53 35121 PADOVA ITALIE
Formulation	Appât sur grains (AB)
Contenant	5 % - métaldéhyde
Numéro d'intrant	2020234
Numéro d'AMM	2020234
Fonction	Molluscicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	Sans délais
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	6 mois à compter de la date de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le 10 JUIL. 2018

Le Directeur Général



Roger GENET